

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. :— » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à		Arrivées à	
11 h. 16 ^m matin.	5 h. » ^m matin.	6 h. 49 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	8 h. 23 ^m matin.	10 h. 40 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	1 h. 8 ^m matin.
5 » 10 ^m soir.	1 » 40 ^m soir.	2 » 51 ^m soir.	3 » 56 ^m soir.	4 » 22 ^m soir.	5 » 51 ^m soir.	10 h. 33 — 11 h. 22 soir.	4 » 39 ^m »
10 » »	5 » 40 ^m »	7 » 34 ^m »	8 » 46 ^m »	9 » 28 ^m »	10 » 55 ^m »	*	2 » 48 ^m soir.

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 15^m matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 56^m soir.)

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33^m matin.

Cahors, 10 Août.

Avant-hier et hier, on s'entretenait dans les cercles politiques à Paris, de deux faits qui donnaient lieu à diverses interprétations au milieu du calme et de la monotonie de la situation présente.

Le premier fait est un article remarquable de *Paris-Journal* sur la présidence éventuelle de Mgr le duc d'Aumale.

Le second fait est le bruit du mariage de l'ex-prince impérial avec une princesse protestante de Danemarck.

Ajoutons que ce mariage est démenti dans une note officielle publiée par le *Morning-Post*, organe de lord Beaconsfield.

Les nouvelles d'Allemagne indiquent comme fait à peu près certain l'accord établi entre M. de Bismarck et Mgr Masséla sur les conditions suivantes :

- 1^o Rétablissement de la convention pure et simple existant avant la rupture des relations;
- 2^o Amnistie pour tous les délits commis contre les lois ecclésiastiques en Prusse;
- 3^o Retour sur leurs sièges et dans les cures des évêques et des prêtres expulsés depuis 1872;
- 4^o Nomination pour les églises et autres charges ecclésiastiques, selon les règles pratiquées avant la rupture des relations;
- 5^o Toute question relative à l'interprétation des lois promulguées est réservée.

On ne connaîtrait pas encore la réponse définitive faite par le Vatican à ces propositions.

En consentant à cet accommodement avec les catholiques, qu'il a si vigoureusement poursuivis pendant quelques années, le prince de Bismarck semble renier une partie de sa politique. Quels avantages a-t-il retirés de la guerre à outrance déclarée aux ordres religieux, puisqu'aujourd'hui le parti catholique a vu ses sièges s'accroître au Parlement allemand? Il est l'arbitre de la situation; le chancelier qui l'a si souvent combattu est obligé maintenant de solliciter son appui, et après avoir expulsé les évêques et les curés de leur siège, est contraint de signer leur rappel.

Le *Soleil* dit à ce sujet : Il y a là un exemple que nos radicaux, si prompts à faire appel aux passions antireligieuses, feraient sagement de méditer. Le gouvernement allemand a combattu les catholiques par tous les moyens puissants dont il disposait, et après avoir mené avec fougue cette campagne, il a vu ses difficultés intérieures s'accroître et le parti socialiste recueillir seuls les fruits de la bataille. Puisse ce spectacle apprendre au parti républicain extrême que le gouvernement qui persécute les catholiques sème uniquement le désordre sans aucun profit pour lui.

REVUE DES JOURNAUX

Temps.

Quelques journaux, reprochant au manifeste des députés d'avoir fait allusion à la clause de révision et d'avoir ainsi présenté la révision comme le principal objet des futures élections sénatoriales. Cette interprétation est inexacte. Les rédacteurs du manifeste, en énumérant les diverses raisons qui doivent porter les électeurs sénatoriaux à donner leurs suffrages aux candidats républicains, ont été naturellement amenés à faire mention d'une éventualité prévue par la Constitution, l'éventualité d'une révision. Du moment où la clause de révision existe, elle est un des éléments de notre état politique; elle peut être légitimement une des raisons qui détermineront le vote des électeurs désireux du maintien de nos institutions en faveur des candidats républicains. Le manifeste a donc pu rappeler cette clause; mais c'est aller certainement au delà de la pensée des signataires que prétendre qu'ils ont voulu poser la question de la révision et la résoudre soit dans un sens, soit dans un autre. Le manifeste des députés, comme celui des sénateurs, ne pose qu'une seule question : celle de la République, celle de l'harmonie entre les pouvoirs publics. C'est sur une question si simple et en même temps si importante pour les destinées du pays que les électeurs sont appelés à se prononcer. D'après le résultat de toutes les élections législatives, départementales et communales qui ont eu lieu depuis deux ans, on peut prévoir aisément dans quel sens ils se prononceront.

Soleil.

La grève d'Anzin est aujourd'hui terminée; celle des ouvriers rubaniers, qui a éclaté quelques jours après, s'est aussi rapidement apaisée par l'accord survenu entre les patrons et les ouvriers. Mais maintenant on annonce la grève des cochers de fiacre, ils protestent vivement contre les conditions qui leur sont imposées et réclament un traitement plus équitable.

Le monde du travail est donc profondément bouleversé; patrons et ouvriers ne peuvent parvenir à s'entendre. La paix qui règne entre eux n'existe qu'en apparence : ils forment deux armées ennemies toujours prêtes à se combattre.

Cet état social nous montre combien les remèdes imaginés par les théoriciens modernes se montrent impuissants à procurer aux travailleurs la paix et la sécurité. Ainsi les fameuses chambres syndicales, dont la création avait été si ardemment désirée, n'ont prévenu aucun mal; elles jouissent pourtant de la vogue qui s'attachait jadis au droit au travail. Quelques difficultés apparaissent-elles, aussitôt les ouvriers réclament la constitution d'une chambre syndicale; elles devenaient une panacée universelle, et tous les congrès ouvriers les ont réclamées avec instance.

Quel résultat ont-elles produit? Ont-elles ramené l'accord entre les patrons et les ouvriers? Ont-elles fait luire cette ère de prospérité promise aux ouvriers? Non, en mettant en face les uns des autres patrons et ouvriers, comme deux armées prêtes à en venir aux mains, elles ont accusé, avec plus de force, la division de la société; elles ont foulé aux pieds l'autorité du patron; elles ont supprimé la liberté de l'ouvrier, qui n'est plus maître de sa personne. C'est la dernière expression de la guerre sociale.

Qu'on jette au contraire les yeux sur les époques qui ont joui de la paix sociale? et nous comprendrons pourquoi des troubles aussi graves ravagent notre époque. Le principal élément de la tranquillité, l'autorité des patrons, qui a, pendant de longs siècles, assuré l'ordre, est complètement méconnue parmi nous.

National.

Ce qui a tué le bonapartisme, ce sont les redites et le sens-dessus-dessous de son système. Appel au peuple, suffrage universel, proscription de toutes

les libertés, Église, socialisme, Amigues et le pape, démocratie et autocratie : c'est le thé de la mère Gibou. Les plus accommodants n'y comprennent goutte et finissent par voir qu'on les nargue impudemment. Beaucoup s'en vont à la République; ou tout ce que l'on fait s'accorde avec ce que l'on dit.

Pendant que le nouveau 3 0/0 créé par M. Léon Say atteint un taux quasi fabuleux, la grève des cochers plonge dans le ravissement les bonapartistes, qui s'écrient avec des transports d'allégresse : « Grève partout! Misère partout! » Et naturellement ils ajoutent : « Du temps de l'empire on avait du pain plus facilement! »

La vérité, dont les bons apôtres du *Pays* n'ont cure, c'est que l'empire a traversé des grèves autrement nombreuses et autrement considérables que cette misérable R. F., où c'est à peine si le 5 0/0 se cote à 114 fr.

L'empire a vu des grèves de mineurs; seulement au lieu de se terminer, comme celle d'Anzin, sans rixe, sans désordre, par un échange de concessions pacifiques, elles ont été ensanglantées par un échange de violences et par des fusillades, qui ont attaché une célébrité lugubre aux noms d'Aubin et de la Ricamarie.

L'empire a eu aussi sa grève des cochers, qui fut, celle-là générale. C'était en 1867, et il nous souvient encore d'une jolie chanson que fit là-dessus Nadaud :

Lors de la grève des voitures,
Je fus cocher pendant huit jours.

Donc, les préteurs de la prospérité impériale feraient bien de mettre une sourdine à leurs chants de triomphe.

En attendant, ils encouragent de tout cœur les cochers à continuer une grève qui sera, disent-ils avec l'élégance de langage qui leur est propre, « le coup du lapin pour l'entreprise de M. Krantz. »

« Nous ne saurions blâmer les cochers de Paris de s'être révoltés... les cochers de Paris, qui viennent de se mettre en grève, ont parfaitement raison. » Ainsi parle l'organe grave et modéré de l'avant-garde du parti conservateur.

Ces excellents conseils sont d'autant plus propres à toucher le cœur des cochers, que, dans le même article, le *Pays*, s'indigne à l'idée qu'on pourrait faire conduire les petites voitures par les dragons ou les soldats du train de la garnison de Paris.

INFORMATIONS

Le comité central des droites a adressé la communication suivante à un certain nombre de journaux de la droite :

Les délégués des groupes conservateurs des deux chambres qui ont été désignés en vue des élections sénatoriales, se sont réunis et se sont constitués.

Il a été décidé que le comité se mettrait le plus tôt possible en relation avec les comités conservateurs des départements.

Cette note a paru dans l'*Union*, la *Gazette de France*, l'*Univers*, le *Monde l'Ordre*, le *Pays* et l'*Estafette*, la *Défense*, le *Français*, la *Patrie*.

Les organes du centre-droit ne paraissent pas disposés à entrer dans cette voie.

M. Dofaure va soumettre à la signature du Maréchal un mouvement judiciaire qui est en préparation à la chancellerie. « Ce mouvement, qui aura une certaine importance, comprendra le remplacement de quatre avocats généraux, du procureur général près la cour d'appel d'Agen, de trois conseillers aux cours d'appel de Besançon, de Rennes

« et de Dijon, quelques mutations parmi les procureurs de la République et la disgrâce de M. Ricouard, procureur à Châteauroux ». Le *National* annonce également « la réintégration de quelques magistrats du 4 Septembre révoqués par l'ordre moral. Parmi ceux-là nous devons citer M. Rouzé, ex-avocat général, révoqué au 24 Mai ».

Après la dissolution du Parlement allemand, le prince de Bismarck, dit-on dans les cercles politiques de Berlin, se prépare à dissoudre le *Landtag* (parlement prussien) où les libéraux et les progressistes ont la majorité. Cette mesure sera, du reste, nécessaire dès que le chancelier voudra faire sanctionner par la législature l'accord qu'il négocie avec le Vatican.

Cet accord est de plus en plus considéré comme imminent, et on évalue à vingt voix la majorité qu'aurait le prince de Bismarck par l'union des conservateurs et des catholiques.

On continue à attacher la plus haute importance à ce revirement politique du célèbre chancelier.

En Bosnie, le corps du général Philippovitch, se dirigeant sur Sarajevo, remonte lentement, et en rencontrant de la résistance, le cours de la Bosna. Parti de Doboi, et après avoir rétabli le pont de l'Uzora, l'un des affluents de la Bosna sur la rive gauche, il a dû livrer combat près de Kosna, à moitié chemin de Doboi à Maglai, où il est probablement arrivé aujourd'hui. Dans l'Herzégovine, les autrichiens n'ont pas éprouvé jusqu'ici les mêmes difficultés. On sait qu'ils sont entrés à Mostar sans rencontrer de résistance.

Cependant 6,000 insurgés musulmans s'étaient rassemblés pour tenir conseil. Il avait été décidé qu'on demanderait à la troupe de résister à l'armée d'occupation.

Les chefs du gouvernement s'y étant opposés furent tous massacrés à l'exception d'Ali, leurs maisons furent saccagées et les archives du gouvernement détruites.

Les difficultés pendantes entre la cour de Vienne et la Turquie se sont pas encore résolues. La Porte insiste pour que la cour de Vienne fixe un terme à l'occupation, et si une convention s'est pas immédiatement signée par Caratheodory et le comte Andrassy, le diplomate ottoman retournera à Constantinople.

Un trait de mœurs électorales en Allemagne. Lors du scrutin du 30 juillet, les compagnies de chemin de fer avaient accordé une forte diminution de prix aux électeurs qui, absents de leur circonscription, demandaient à s'y rendre pour accomplir leur devoir de citoyen. Le 29 au soir, à la gare de Swinemunde, un Berlinois se présente au guichet avec sa carte d'électeur; un monsieur s'avance poliment vers lui, disant : « Pardon, c'est peut-être dans la seconde circonscription que vous votez? — Mais, oui. — Pardon encore! Donnez-vous votre voix au ministre Falk? — Certainement. — Quel malheur? Je vote aussi pour lui. Si vous aviez voulu donner votre voix à Koltz, nos votes devant se faire équilibre, nous aurions pu nous dispenser de faire le voyage de Berlin et rester ici à respirer l'air frais de la mer. »

Voilà une nouvelle forme de l'abstention : espérons qu'elle ne fera pas de prosélytes en France, où l'on n'a déjà que trop de penchant à rester chez soi au lieu d'aller au scrutin.

M. le directeur de police de Strasbourg, accompagné d'un inspecteur de police et d'une dizaine d'agents en habit civil, s'est rendu au grand séminaire de cette ville.

Là on s'est livré à une perquisition dans le logement de M. le supérieur et dans les chambres de MM. les professeurs.

Les agents ont enlevé un grand nombre de papiers et d'imprimés, sans que, du reste, M. le directeur de police s'expliquât sur les motifs de cette descente.

On croit pouvoir rattacher cette perquisition à la recherche de publications politiques ayant trait aux dernières élections.

La civilisation prend décidément possession de l'île de Chypre. Voilà qu'on va y fonder un journal ; ce sera le premier qui se soit publié dans l'ancien royaume de Lusignan. Il sera rédigé en grec.

Jusqu'ici il ne paraissait de feuille périodique dans l'archipel qu'à Samos et à Chio.

Les réclamations faites à M. Pierre Petit par les souscripteurs à la statue de la Liberté, à l'effet de recevoir les photographies auxquelles ils ont droit, doivent être adressées au comité de l'Union Franco-Américaine, 175, rue Saint-Honoré, où fonctionne la souscription.

La tête colossale de la statue est exposée au Champ-de-Mars, où elle obtient un succès éclatant.

Le portrait de la Sangalli dans *Sylvia*, portrait peint à l'huile, qui figure au Trocadéro, exposition du ministère des beaux-arts, sort des ateliers de M. Pierre Petit.

La *Gazette des Tribunaux* annonce en ces termes l'arrestation d'un individu qui fabriqua et colportait des photographies du prince impérial : cet individu, d'origine polonaise, le sieur Pierre Lada, dit Lady, âgé de 38 ans, qui mettait en vente et distribuait en différentes circonstances sur la voie publique, des cartes gravées et imprimées en violet, représentant les armes impériales, les attributs de la souveraineté, et au milieu desquels étaient collées de minuscules photographies du prince impérial. Ces cartes portaient aussi des légendes telles que : « Tout pour le peuple et par le peuple » — *Fideliss ad imperium* etc. et l'adresse du fabricant P. Lady, rue Balagny, 22. Une perquisition faite chez cet étranger a amené la saisie d'un grand nombre de ces cartes et des planches qui ont servi à les imprimer. Le sieur Lady vient d'être déféré à la justice comme inculpé d'infraction à l'art. 22 du décret du 17 février 1852.

Le gouverneur de la Nouvelle Calédonie, en annonçant au ministre de la marine et des colonies, par une dépêche, parvenue dans la soirée de samedi, que l'insurrection des Canaques est étouffée, parle de misères à soulager et de dégâts à réparer.

A cette communication, il a été répondu, télégraphiquement, par une ouverture de crédit de 200,000 francs, qui seront destinés à donner pleine et prompt satisfaction au vœu exprimé par le gouverneur. En même temps, le ministre recommande à ce fonctionnaire d'envoyer, par le télégraphe, des renseignements détaillés.

(Journal Officiel)

L'ex-maréchal Bazaine a éprouvé, paraît-il, le besoin de raconter son évasion du fort Sainte-Marguerite. Il vient de faire paraître, à Madrid, sous la signature d'Emilio Castellano, une brochure intitulée : *La Vérité sur le fort Sainte-Marguerite*.

Cette brochure, dont l'entrée a été interdite en France, donne des détails sur le départ de l'ex commandant en chef de l'armée de Metz.

PARIS SANS VOITURES

Ce n'est pas une petite affaire : voilà qu'à leur tour, les cochers de voitures de place se mettent en grève. Lundi matin, les omnibus étaient surchargés et les tapissières gémissaient sous le poids des clients. Mardi suspension absolue. Paris sans voitures : c'est comme le boulevard sans terrasses. Si les garçons de café rendaient leurs tabliers, comme les bonnes des bouillons Duval, il y aurait émigration instantanée pour la province et pour l'étranger. Que seras-ce si les fiacres interrompent leur service ? Paris va devenir un immense Carpentras, et le palais de l'Exposition réalisera l'idéal de solitude qu'avait annoncé la presse bonapartiste. Depuis quelque temps, cette crise était pressentie. Il est de notoriété publique que la Compagnie des Petites-Voitures, à l'exemple de certains restaurateurs et propriétaires d'hôtels garnis, a voulu éventrer la poule aux œufs d'or. L'occasion était bonne et ne se présente guère que tous les dix ou douze ans.

Sans vouloir entrer dans le fond du débat, ni proposer un remède, nous trouvons que la moyenne de versement imposée aux cochers par la Compagnie nous paraît excessive. Cette industrie, très variable, ne peut pas, comme beaucoup d'autres, être assujettie à des règles absolues. C'est cependant ce que la Compagnie a voulu réaliser, sans prendre garde qu'elle créait ainsi à ses employés la dure nécessité de pressurer le public. Ainsi, la course à l'heure est pour ainsi dire devenue un mythe, et il faudrait presque mettre le pistolet sur la gorge de l'automédon en gilet rouge, pour se faire conduire de la barrière de l'Étoile à celle d'Italie.

(National)

CHRONIQUE LOCALE

COUR D'ASSISES DU LOT.

Présidence de M. Cassaigneau, conseiller à la Cour d'appel d'Agen.

Audience du 6 août.

Affaire Delsériès Benoît. — Tentative de meurtre. Le nommé Delsériès Benoît, accusé d'avoir, le 24 mars dernier, dans la ville de St-Céré, tenté de commettre un homicide volontaire sur la personne de Marcennac, boulanger, qui entretenait des relations adultères avec sa femme, a été acquitté.

Ministère public : M. Valler, procureur de la République.

Défenseur : M^e Pouzet.

Audiences des 7 et 8 août.

Le 3 avril dernier, vers deux heures de l'après-midi, deux propriétaires de la commune de Lissac, arrondissement de Figeac, Lot, les sieurs Tabourel Joseph et Herbouze, Étienne, constataient le récent passage d'un voleur dans leur maison d'habitation, et la disparition, le premier d'une somme de 72 fr., le second de onze francs et quelques centimes. Le malfaiteur s'était introduit en escaladant une fenêtre du rez-de-chaussée et en faisant sauter un carreau de vitre, ce qui avait permis de faire jouer l'espagnollette. Le second vol avait été uniquement précédé d'escalade.

Les soupçons se portèrent aussitôt sur un jeune homme étranger à la localité et aux allures suspectes, dont l'on avait signalé dans la journée la présence sur les lieux. D'immédiates et actives recherches permirent de le découvrir, dans la soirée, à Figeac. Trouvé en possession du produit des deux vols, il ne put que confesser sa culpabilité. Il déclara, en même temps, s'appeler Labrunie, Étienne, âgé de 24 ans, ouvrier forgeron, né à St. Denis, frappé déjà 3 fois par la justice, toujours pour vol. Sorti de la Maison Centrale d'Eysses, le 5 septembre dernier, à la suite d'une condamnation à un an et un jour, il ne put fournir que des explications embarrassées sur l'emploi de son temps dans cet intervalle de quatre mois.

La vérité est que, pendant cette période, il ne s'était adonné à aucun travail, et que, sans ressources personnelles, il n'avait pu vivre que de maraudages et de rapines.

Dans le cours de l'instruction dix autres vols ont été relevés contre lui.

Il a été condamné à huit ans de travaux forcés.

Ministère public : M. de Bellegarde.

Défenseur : M^e Monin Bourdin.

Renvoi anticipé de la classe 1873.

Par suite de considérations budgétaires, le ministre de la guerre vient d'ordonner l'envoi en congé, jusqu'à l'époque de leur passage dans la réserve, de tous les militaires libérables du service actif, jusqu'au 30 juin 1879 inclusivement. Cet envoi en congé s'effectuera en deux fractions pour les hommes appartenant aux troupes des 2^e, 3^e, 5^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 18^e et 19^e corps d'armée, qui n'exécutent pas de grandes manœuvres, et aux troupes du gouvernement militaire de Paris, ne relevant spécialement d'aucun corps d'armée : la première fraction partira le 13 de ce mois ; la seconde, le 17.

Ce matin, 10 août, vers 5 heures, l'hospice de Cahors a été mis en émoi par un fait bien malheureux.

Un officier en retraite, M. C..., de Masclat, se trouvant momentanément à Cahors, comme juré, a été pris avant-hier d'un accès de fièvre chaude, et transporté à l'hospice. Malgré les soins des religieuses et la surveillance dont il était l'objet, le malheureux C..., pris d'un nouvel accès s'est précipité du troisième étage, dans le vide de l'escalier. Il n'a survécu que deux heures à sa chute et a eu le temps de recevoir les secours de la religion.

On nous écrit de Peyrilles :

Je me trouvais, hier, à Peyrilles pour célébrer en famille, la fête votive de cette localité.

La journée a été très-joyeuse et le programme des divertissements bien rempli.

Après le feu d'artifice, vers neuf heures du soir, quand le moment des derniers épanchements était arrivé, et que les voisins des campagnes allaient prendre, au café, le coup de l'étrier, quelques jeunes gens encouragés, sans doute, par la présence d'une illustration du canton, M. Domphnou, accompagné de ses aides de camp, se mirent à beugler : « Vive Napoléon ! »

M. le Maire était absent de Peyrilles, et se trouvait à Montauban ; son adjoint n'avait été vu nulle part ; seul, le fils du maire, secrétaire de la mairie, paraissait être la *mouche du coche* de la fête, tant il se multipliait et donnait des ordres. On l'a vu, même, signer quelque chose aux gendarmes.

Mais si toutes les autorités municipales faisaient faute, les gendarmes étaient présents quand on criait, à leur nez « Vive Napoléon ! » Malheureusement les gendarmes de notre République, sont comme les dieux du psalmiste ; ils ont des yeux pour ne rien voir et des oreilles pour ne pas entendre quand il s'agit de verbaliser contre des factieux qui insultent le gouvernement légal.

Les gendarmes n'ont rien vu, rien entendu et ils en mettraient la main au feu.

Quoiqu'il en soit, à la suite de cette malencontreuse manifestation, beaucoup de gens se retirèrent ; les cafés, les auberges se fermèrent et les espérances d'une *bonne journée* pour les industriels furent déçues.

Tels sont les faits que je livre à votre appréciation.

Veillez, etc.

V. C.

Peyrilles, 5 août 1878.

MINISTÈRE DES FINANCES.

Direction générale des manufactures de l'Etat. — Tabacs.

Les jeunes gens qui désirent entrer en qualité de surnuméraires dans l'administration des manufactures de l'Etat sont prévenus que le lundi 30 septembre prochain, il sera ouvert un concours pour le recrutement du personnel de la culture du tabac (2^e série). Pour prendre part à ce concours, ils doivent se faire inscrire avant le 8 septembre dans l'une des manufactures de tabacs ci-après désignées : Bordeaux, Chateauroux, Dieppe, Dijon, le Havre, le Mans, Lille,

Lyon, Marseille, Morlaix, Nancy, Nantes, Nice, Paris, Riom, Tonneins, Toulouse.

Les inscriptions seront également reçues par le Directeur de la culture et des magasins à Cahors près de qui les candidats pourront d'ailleurs prendre connaissance du Programme.

Ils auront alors à faire connaître, dans leur demande d'inscription, la manufacture qu'ils auront choisie comme centre d'examen.

Nous lisons dans un *journal de Toulouse* : depuis quelque temps la police, toujours vigilante, observait ce qui se passait dans un café de Montauban. Bien certaine des vols qui se commettaient au café de l'*Univers*, l'autorité ordonna sa fermeture, et depuis cette époque, il y a deux mois environ, une instruction minutieuse avait lieu pour bien connaître tout ce qui s'était passé et établir les responsabilités de chaque associé.

Ces responsabilités sont assez lourdes pour tous les individus de la bande, et hier le propriétaire du café le sieur B., les sieurs D. et C., négociants, ont été écroués à la maison d'arrêt de Montauban. D'autres arrestations vont probablement avoir lieu encore dans notre ville, et des mandats d'amener sont lancés contre des individus en ce moment à Aulus (Ariège) et à Toulouse.

Les sommes volées au jeu ne sont pas moindres de 200,000 fr., et le caissier (!) de la bande était nanti de billets signés par les pauvres déçavés pour une somme de soixante dix mille francs. Cette bande était admirablement organisée. Elle exploitait toute la contrée. Les fêtes locales et surtout les foires attiraient tout spécialement ces chevaliers d'industrie.

Se trouvait-on dans une foire, on se promenait au marché aux grains, au marché du bétail, on lorgnait soigneusement ceux qui vendaient, *ceux qui avaient le sac*, et ces gailards-là étaient si aimables, si bons compagnons, qu'inconnus le matin, on était excellents amis le soir. Après dîner, on jouait naturellement, et quand la nouvelle victime était bien amorcée par deux ou trois parties, savamment perdues, la bande s'en emparait et quelques instants suffisaient pour l'alléger de tout son argent.

Le *Courrier de Tarn-et-Garonne* ajoute les détails suivants :

Les sieurs R... et B., les principaux agents, paraît-il, de cette bande mystérieuse, ont été arrêtés à Aulus. On aurait trouvé dans la malle de l'un d'eux une somme de 30 et quelques mille francs.

On nous écrit de Montauban, 6 août :

Hier au soir, par le train de huit heures, sont arrivés à Montauban les sieurs M... et G..., arrêtés à Aulus et conduits de brigade en brigade par la gendarmerie. Les sieurs M. et G., après avoir comparu devant le juge d'instruction, sont allés rejoindre leurs complices à la prison de la ville.

Ces arrestations se rattachent à l'affaire du café de l'*Univers*, qui, comme chacun sait, a été fermé par arrêté préfectoral, il y a deux mois environ, pour tenue, dans le dit établissement, de maison clandestine de jeu.

Sur l'avis du ministre du commerce, le préfet de police a fait afficher que l'obligation de la muselière pour les chiens est supprimée.

La cour de cassation a rejeté hier le pourvoi de Courtade, l'assassin de Plaisance, condamné à mort par la Cour d'assises du Gers. L'exécution aura lieu à Plaisance.

Le théâtre de la Gaîté vient de reprendre pour l'exposition universelle, *ORPHEE AUX ENFERS*, l'un des plus grands succès dramatiques et Lyriques de ces dernières années, et donc 900 représentations n'ont pu épuiser la vogue. C'est le plus beau spectacle que nous puissions recommander aux visiteurs de notre grande exhibition internationale.

AVIS

Le sieur Issaly, Calixte, cultivateur, à Damance, commune d'Espédaillac, (Lot), a l'honneur de prévenir le public qu'il se refuse de payer à partir d'aujourd'hui, 7 août 1878, les dettes de toutes sortes que pourrait contracter son épouse Justine Issaly, née Espérat.

LE DRAME LA RUE DES MINIMES A ROANNE.

Un affreux assassinat, qui rappelle les actes de barbarie accomplis par Billoir, Lebiez et Darche, a été commis à Roanne pendant la nuit de vendredi à samedi. Le nommé Darche, corroyeur, demeurant dans la rue des Minimes, tua sa femme d'un coup de revolver et a essayé de la couper en morceaux pour la faire disparaître.

Voici les faits tels qu'ils résultent des renseignements pris sur les lieux.

Adrien Darche est un homme de quarante-cinq ans, bon ouvrier, paraît-il, mais joueur, ivrogne et débauché. Depuis longtemps déjà, il vivait en mauvaise intelligence avec sa femme, laquelle fut douce, économe, laborieuse; elle le frappait et l'injurait, si bien qu'elle avait demandé une séparation de corps, de laquelle elle retira à la suite des promesses et repentir simulé par son mari.

Darche réclamait à chaque instant de l'argent de sa femme, et il lui arracha, à différentes reprises, des sommes importantes.

La malheureuse en était réduite à cacher le produit de ses économies, et hier, après le crime, on a trouvé 1,200 francs dans un bas.

Vendredi, Adrien Darche demanda à un de ses voisins, qui est ébéniste, du papier fort et un grand pour envelopper quelque chose de précieux. De plus, il plaça dans son atelier un meuble vide.

Le même jour, on l'a vu se promener sur les bords de la Loire, examinant les moindres rochers.

Notez qu'il avait répandu le bruit que sa femme devait le quitter et faire une longue absence.

Toutes ces circonstances indiquent bien chez Darche l'intention arrêtée de commettre un crime, et il est permis d'affirmer que l'assassinat de sa femme a été prémédité et préparé à loisir.

A huit heures du soir, ce misérable était assis tranquillement devant sa porte, calme, paisible comme à l'ordinaire. Il quitta son banc et installa dans le café de la Poste, où il resta jusqu'à onze heures.

Qu'est-il passé ensuite? Darche, en sortant du café à dix heures, entra chez sa femme, qui était couchée, s'est levée pour lui ouvrir.

A ce moment, on ne sait s'il y eut entre eux une nouvelle querelle. C'est probable. Toujours est-il que Darche tira, à bout portant, un coup de revolver sur sa femme avant qu'elle eût pu s'écarter de son lit, puis l'acheva avec un long coup de couteau dont il avait eu soin de se munir.

L'assassin voulut alors faire disparaître le cadavre. Il est certain qu'il a tenté de couper en morceaux sa malheureuse victime. Le bras gauche de la femme Darche est entaillé en deux endroits jusqu'à l'os.

Mais constatant l'impossibilité d'entamer l'os

avec un couteau; Darche a abandonné son projet et s'est mis à fouiller les vêtements et les armoires de sa femme pour trouver l'argent qu'il croyait être caché. Ses recherches n'ont pas abouti.

Enfin, de guerre lasse, il a dû placer le cadavre de sa femme de façon à barricader la porte d'entrée; et il s'est enfui, après avoir soigneusement poussé les volets de l'appartement et en laissant une bougie allumée.

Sur le trottoir de la rue des Minimes il y avait des taches de sang qui indiquaient bien le chemin pris par l'assassin.

C'est seulement à six heures et demie du matin que ce crime a été découvert.

Une domestique du docteur T... vint, à cette heure-là, réclamer à Darche une paire de chaussures qu'elle lui avait donnée à réparer.

En poussant la porte elle aperçut alors la femme Darche, presque nue, étendue sur le plancher au milieu d'une mare de sang.

Elle poussa un cri et appela au secours. La foule fut bientôt immense.

Chose bizarre, les voisins des époux Darche n'avaient pas été réveillés par la terrible scène.

Cependant une femme prétend avoir entendu, à onze heures et demie du soir, un cri strident qui se termina par un long soupir.

M. Lécureux, procureur de la République, et M. le juge d'instruction Humbert se sont immédiatement transportés sur les lieux et ont commencé l'enquête.

Ils ont trouvé la femme Darche couchée sur le dos, le haut du corps reposant sur un petit tabouret. Elle n'avait pour tout vêtement qu'une chemise, qui adhérait à la peau par le sang qui s'était coagulé.

A côté du cadavre, un couteau de boucher à large lame et à pointe aiguë et un revolver dont un seul coup était déchargé.

Sur une table était un chandelier avec une bougie entièrement consumée.

Le cadavre a été déposé à l'hôpital de Roanne, et l'autopsie a fait découvrir plus de vingt blessures. C'est un coup de couteau, porté au-dessus du sein gauche, qui a achevé la femme Darche.

Adrien Darche s'est fait justice lui-même. On a trouvé son cadavre dans le bassin du canal.

Chemin de fer de Paris à Orléans

UNE SEMAINE A PARIS

TRAIN DE PLAISIR

AVIS AU PUBLIC

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans a l'honneur de prévenir le public, qu'un train de plaisir sera organisé pour Paris le mardi, 13 août prochain. Il ne sera admis que des voyageurs de 2^e et de 3^e classes.

Le départ aura lieu à 5 heures du matin. Le retour de Paris aura lieu le mercredi, 21 août.

Prix des Places (aller et retour):

Cahors à Paris : 2^e classe, 45 fr. : 3^e classe, 32 fr.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 3 au 10 Août.

Naissances.

Delfau, Louis, à Cahors.
Bergougnoux, Thérèse, (Naturelle) place de la Halle.
Saint-Martin, Julie, rue Saint-James.
Bonnecaze, Justine, à Saint-Georges.
Gaubert, Henri, Boulevard Nord.
Petit, Louise, Boulevard Sud.

Mariages.

Feydy, Gogué et Pagès, Françoise.
Miquel, Jean et Ressiguiar, Françoise.
Baffalie, Antoine et Flaujac, Marie.

Décès.

Borredon, Jean, 61 ans, Boulevard Nord.
Sers, Pierre, 57 ans, (hospice).
Guiraudet, Rose, 3 mois, à Bégoux.
De Lacoste, Marie, 43 ans, Boulevard Sud.
Lartigaud, Henri, 6 mois, avenue de la Gare.
Bourdieu, Jeanne, 21 jours, rue Dougnès.
Cambou, Eutrope, 63 ans, rue Mouton.
Frayssy, Antoine, 27 jours, à Saint-Georges.
Henras, Jean, 70 ans, à Bégoux.
Génies, Elise, 4 mois, Route de Larroque.
Salinié, Ezelda, 1 mois Quai Sainte Catherine.
Berber, Marie, 46 ans, rue Donzelle.

Pour la chronique locale : A. Layton.

DERNIÈRES NOUVELLES

Correspondance particulière du Journal du Lot).

Une dépêche de Kissinger, en date d'hier soir 9 heures, porte que la nouvelle relative à un attentat qui aurait été commis sur la personne du prince de Bismarck est dénuée de tout fondement. Le chancelier de l'empire d'Allemagne est en parfaite santé.

Le Morning-Post de ce matin dément la nouvelle du mariage du prince Napoléon.

P.-S. — Au moment de clore ma lettre, l'Agence Havas me communique la dépêche suivante :

Rome, 9 août.

Le cardinal Nina a été nommé secrétaire d'Etat en remplacement du cardinal Franchi.

On assure que le cardinal Nina suivra la même politique que son prédécesseur.

Mgr. Nina, né à Reconati en 1812, a été nommé cardinal de l'ordre des Diacres, en 1877.

M. Dusserre, vicaire général à Alger, est nommé évêque de Constantine, en remplacement de Mgr Robert, nommé à Marseille.

Bourse de Paris

Cours du 10 Août.

Rente 3 p. %/... 76.50
— 3 p. % amortissable. 80.60
— 4 1/2 p. %/... 107.90
— 5 p. %/... 110.40

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 9 août.	CLOTURE précédente
Banque de France.....	3.135 »	3.135 »
Crédit foncier.....	806 23	815 »
Orléans-Actions.....	1.177 50	1.180 »
Orléans-Obligations.....	358 »	357 »
Suez.....	780 »	760 »
Italien 5 %/.....	74 70	74 60

Marché aux Bestiaux de La Villette.

Paris, 8 août

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	2.496	1.870	1.55 à 1.85
Vaches.	481	438	1.35 à 1.68
Taureaux.	95	90	1.32 à 1.65
Veaux.	1.210	970	1.70 à 2.40
Moutons.	16.429	15.819	1.45 à 2.04
Porcs.	3.387	2.822	1.46 à 2.90

LE TOUR DU MONDE Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 918^e livraison. (10 août 1878). — Texte : A travers le noir continent, par M. Stanley. — Texte et dessins inédits. — neuf dessins, de E. Ronjat, Th. Weber, G. Vuiller, Taylor et A. de Bar, et deux cartes.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 297^e livraison (10 août 1878). — TEXTE : Le Charmeur de serpents, par Louis Rousselet. — Les Cartes à jouer, par Mme Barbé. — L'Exposition Universelle de 1878 : Les Aquariums, par H. de la Blanchère. — Un maçon poète et naturaliste, par Mme Gustave Demoulin. — Promenades à l'Exposition, par Albert Lévy.

Dessins : A. Marie, Féral, Boudet, Bonnafoux. Hachette boulevard St-Germain, 79, Paris.

LA NATURE, Revue des sciences.

Sommaire du numéro du 3 août.

Gyroscope électrique : G. M. Hopkins. — Mois météorologique aux États-Unis : Th. Moureaux. — Le pont de Passy. — La presse-relief des aveugles. — Le chemin de fer aérien de New-York. — La fonderie de canons de Sir W. Armstrong. — Observations météorologiques en ballon : Gaston Tissandier. — Chronique. — Académie des sciences, séance du 28 juillet. — Le Bombyce du saule : Maurice Girard.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

BULLETIN DU JOURNAL DU LOT 10 Août 1878. (32)

LES ONZE

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

Par Adolphe FAVRE.

Seconde Partie

V

LE ROI LOUIS XIV

— Vous avez enlevé sa fille ?
— C'est-à-dire qu'elle m'en accuse.
— Et comment vous justifiez-vous de cette accusation ?
— Je ne m'en justifie pas, sire ; la vérité parle toujours assez haut pour être entendue. Je n'ai jamais connu sa fille.
— Mensonge ! mensonge ! cria Madame.
— Silence, femme ! dit le roi avec autorité. Et vous, comte, redoutez ma justice. Pourquoi, si vous êtes innocent, votre mère vous accuse-t-elle avec tant de véhémence ?

— Cette femme est folle : chaque fois qu'elle me rencontre elle me reproche de lui avoir pris sa fille. Il est possible que sa fille ait disparu et qu'une ressemblance désagréable pour moi l'égare.

— Non, non, interrompit la veuve, non, je ne suis pas folle et je ne me trompe pas. Vous avez ma fille. Il me la faut !

— Voyons, femme, vous disiez que vous aviez pour témoin M. Blondel, mon architecte.

— Oui, sire, et vous pouvez l'interroger.

— Vous entendez, monsieur Blondel, c'est à vous de nous éclairer.

Blondel, interpellé, leva la tête et son regard rencontra le regard menaçant du comte. Il s'engagea à la lettre, il songea à Louise, il songea à son enfant...

Qu'allait-il faire ?
— Le roi, dit effrontément Rheinberg, demande si vous m'avez vu enlever la fille de cette femme ?

— Je n'ai pas vu le rapt, dit Blondel ; mais je puis affirmer que la pauvre enfant a disparu quelques jours après ses fiançailles avec l'un de mes meilleurs élèves.

— Soit, fit le comte ; mais de là à m'accuser, il y a un abîme.
— En effet, prononça le roi, il faut une preuve.

— Cette femme, dit lentement Blondel, a accusé le comte devant moi et devant M.

le prévôt des marchands, et madame Le-pelletier a elle-même écarté l'accusation de sa nourrice.

— Sire, j'attends votre décision, dit Rheinberg, qui triomphait.

— Oh ! mon roi, s'écria Mariette avec un accent déchirant, ne croyez rien de tout cela... Je sais pourquoi on refuse de me faire rendre ma fille... Cet homme est pire que Satan, il les domine tous ; mais moi, je suis mère, je veux mon enfant, et je parlerai.

Blondel fit un mouvement vers elle. Le roi l'arrêta d'un geste.

— Bonne femme, dit-il, la cause est entendue. Des recherches vont être ordonnées. Dans quatre jours nous serons à Paris ; dans quatre jours venez nous voir, si nous avions oublié notre parole.

Et Louis XIV se leva.
— Madame, dit-il à la duchesse de Sou-bise, ne venez-vous pas rendre vos devoirs à la reine ?

La duchesse devint rouge d'orgueil et s'appuya sur la main qui lui présentait le roi.

Mesdames de Ludre et de la Ferté pâli-rent de jalousie.

Aussitôt le roi sorti, la foule de courti-sans qui remplissait la vaste salle se dis-sipa comme par enchantement.

Il ne resta bientôt plus que le comte de Rheinberg et le capitaine des quartiers, ainsi que deux seigneurs qui se tenaient

dans l'embrasure d'une fenêtre et qui cau-saient, ou plutôt feignaient de causer avec le plus grand intérêt.

Le capitaine aborda le Hollandais qui, voyant l'officier se diriger vers lui, devina que quelque chose se tramait contre sa personne et se tint pour averti.

— Comte, dit le capitaine, vous serait-il agréable de venir faire un tour de prome-nade avec moi ?

— Mais comment donc, capitaine, fit de Rheinberg en outrant la politesse, c'est-à-dire que cette intention de votre part est un honneur que j'apprécie fort.

— Croyez bien, comte, qu'il sera par-tagé.

— Trop poli, capitaine, trop poli. Ce que vous avez à me communiquer est donc très-sérieux ?

— Vous en jugerez vous-même tout à l'heure.

— Eh bien, capitaine, disposez de moi. Et les deux hommes gagnèrent la cour principale de l'abbaye et arrivèrent devant la logette du frère portier.

A la vue du capitaine, le cher frère s'empressa d'ouvrir l'huis pratiqué dans la grande porte, et le comte et M. de La-noue sortirent. Au même instant, les deux seigneurs, qui les avaient suivis sans se faire remarquer, passèrent aussi et la porte se referma.

— Nous voilà dehors, capitaine ; est ce pour un duel ?

— Un duel, non.
— De quoi s'agit-il alors ?
— S'il ne s'agit pas d'un duel, il s'agit cependant d'un affaire d'épée.

— Ah !
— Le roi, par un scrupule sans doute un peu exagéré, ne veut pas que l'on sorte l'épée du fourreau dans un lieu consacré à la religion et...

— Et vous m'avez fait sortir pour me demander mon épée ?

— Vous devinez à demi-mot, cher comte. C'est un plaisir de s'entendre avec vous.

— Je puis vous dire la même chose, cher capitaine.

— Maintenant, j'ai à attirer votre atten-tion sur un fait.

— Tout à vous, capitaine, tout à vous.
— Vous voyez là-bas, sous ces arbres, une vingtaine de gardes qui ont l'air de se promener.

— Comme je vous vois, capitaine.
— Eh bien ! ils sont là en attendant mes ordres.

— Pour vous prêter main forte à l'oc-casion.
— Juste, cher comte, vous êtes admi-rable, et je ne doute pas que vous ne vous exécutiez en ami.

— Mon épée ?
— Vraiment, cher comte, c'est un charme d'avoir à vous arrêter.

(A suivre.)

LA REVUE DE FRANCE

Sommaire du 1^{er} août 1878.

Le positivisme, par M. H. Didon.
L'amie, nouvelle (suite), par M. Henri Gréville.
La cour de Louis XVI et la contre-révolution européenne, d'après les nouveaux documents (fin), par M. ***.
Chypre et sa valeur stratégique et commerciale, par M. G. d'Orcey.
Un essai d'empire au Mexique (suite), par E. Masseras.
Les cadres des armées de la République, par M. L. de Bouillé.
L'habitation parisienne aux XIV^e et XV^e siècles, par M. L.-M. Tisserand.
Le temple de Malatesta à Rimini, par M. Charles Yriate.
Revue de la quinzaine : Revue musicale, par M. Albert de Lasalle. — Revue scientifique, par M. Ferdinand Delaunay. — Chronique de la Ferme et du Château, par M. G. de Cherville. — Chronique judiciaire, par un Ancien conseiller. — Chronique politique (intérieur), par M. Louis Joly; (extérieur) par M. Ch. Hubin. — Finances, par M. G. C. — Notices bibliographiques.

Bureaux de la Revue de France, Paris, 13-15, Quai Voltaire, 13-15.

BULLETIN DE LA

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE.

Sommaire du dernier numéro :

I. — Mémoires et Notices.
Ch. Maunoir. — Rapport sur les travaux de la Société de Géographie et sur les progrès des sciences géographiques pendant l'année 1877.
II. — Communications.
Hôtel de la Société de Géographie.
III. — Comptes rendus d'ouvrages.
E. Desjardins. — Note sur l'Atlas Bouillet (3^e édition). — Eugène Cortambert. — La Grèce et l'Orient en Provence, Arles, le bas Rhône, Marseille, par Ch. Lenthéric. — Guillaume de Rubrouck (Rubruquis), récit de son voyage, traduit de l'original latin et annoté par Louis de Backer.

IV. — Correspondances nouvelles et faits géographiques.

Extrait d'une lettre de l'abbé Pétitot, missionnaire oblat de Marie, établi sur le fleuve Mackenzie, à M. René de Semaillé, membre de la Société de Géographie. — Marre de Marin. — Nouvelle-Guinée. Note sur le Bérubéri. Extrait d'une lettre au Secrétaire général.

V. — Actes de la Société.

Procès-verbaux des séances. — Ouvrages offerts à la Société.

Cartes.

Esquisse pour l'intelligence du rapport sur les progrès de la Géographie pendant l'année 1877. Ed. Leudière. — Plans de l'Hôtel de la Société de Géographie.

Bureaux, 58, rue des Ecoles, Paris.

SANTÉ A TOUS adultes et enfants rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès
100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit ; bonne digestion et sommeil rafraichissant ; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsie), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausées et vomissements après repas ou en grossesse ; aigreurs, congestions, inflammation des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consommation), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice

et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie, ; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaut) ; de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toutguérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalscière. — N^o 49, 871 : M^{me} Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatos, spasmes, et nausées. — N^o 46, 270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N^o 46, 260 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N^o 46, 218 ; M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N^o 18, 744 ; le docteur-médecin Shorland, d'une hydrodisie et constipation. — N^o 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte : 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalscière enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boisson alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalscière chocolatée, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Cahors, Vinet, pharmacien, et partout chez les bons pharmaciens et épi-

ciers. — DU BARRY et Co, limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

HERNIÉS. Guérison radicale par les nouveaux appareils à Pelotte en gomme naturelle moulés dans les Hôpitaux, sur les divers cas de hernies. Consultez M. CR. THOMAS BIONDETTI, spécialiste de Bordeaux, qui sera avec un assortiment de ses appareils, à Cahors, le 13 août, hôtel des Ambassadeurs, visible de 11 heures du matin, à 3 heures du soir, ne prolongera pas son séjour au delà du jour fixé ; Se rend à domicile et traite par correspondance. (Affranchir).

LA GAZETTE DE PARIS
Le plus grand des Journaux financiers
SEPTIÈME ANNÉE
Paraît tous les Dimanches.
PAR AN
4 FRANCS
Semaine politique et financière — Etudes sur les questions du jour — Renseignements détaillés sur toutes les valeurs françaises et étrangères : Chemins de fer, Tramways, Assurances, Canaux agricoles et de navigation, Charbonnages, Mines, etc. — Mémoires, etc. — Compte rendu des Assemblées d'administrateurs et d'obligataires — Arbitrages avantageux — Conseils particuliers par Correspondance — Échéance des Coupons et leur prix exact — Vérification des listes de tirages — Collection des anciens tirages — Cours officiels de toutes les valeurs cotées ou non cotées.
Prime Gratuite
LE BULLETIN AUTHENTIQUE des Tirages Financiers et des Valeurs à lots PARAISSANT TOUS LES 15 JOURS. Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.
ABONNEMENTS D'ESSAI
2 F^{rs} Première Année
AVEC LA PRIME GRATUITE
ENVOYER MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE 59, Rue Taitbout-Paris.
Depuis le 1^{er} juin 1878, LA GAZETTE DE PARIS est installée dans son hôtel de la rue Taitbout, 59, où elle a réuni tous les services financiers utiles aux rentiers et capitalistes.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

P. ALIX

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. ALIX a l'honneur de prévenir sa clientèle que, le 1^{er} Août prochain, son Magasin de nouveautés, situé actuellement rue de la Mairie, sera transféré rue de la Préfecture, à côté du Grand Bazar Parisien, près le Boulevard.

LAFFARGUE, CONSTRUCTEUR
MÉCANICIEN, breveté s. g. d. g.
A PRAYSSAC (LOT)

Manège Laffargue spécial pour batteuses à bras (système Suisse)
Moulins à farine, Pompes d'irrigation, Scieries, etc.
Manège seul, prix 400 fr. Manège avec batteuse, 600 fr. Deux chevaux en 10 heures font rendre à la machine 60 hectolitres de blé. — Ventilateurs de 60 à 100 fr. — Trieurs de grains pour agriculture et meunerie de 185 à 250 fr. — Charrue vigneronne à brancards pour un cheval 55 fr. — Pressoirs à vendange, système universel Mabillet de 170 à 1,000 fr. — Fouloirs à vendange de 60 à 170 fr. — Presse à huile Laffargue de 700 à 800 fr. — Turbines à chambre d'eau en fonte, pour moulins de ruisseaux, permettant d'utiliser les eaux d'été et celles d'hiver avec de grandes variations de chute (la dépense d'eau peut varier de simple au double sans perte de rendement.) — Huilerie, Transmission du mouvement, etc. Etant en relation avec la majorité des constructeurs, M. Laffargue s'engage à fournir toutes les machines que l'on désirera, garanties bonnes de fonctionnement et de solidité. — NOTA. Pour éviter tout retard, prière d'envoyer les demandes de machines quelque temps avant l'époque où on désirerait s'en servir. — Se méfier des contrefaçons.

LE JOURNAL DU DIMANCHE
Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique ; formant deux beaux volumes chaque année.
ABONNEMENTS :
Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.
Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale : Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Le Journal du Dimanche commence sa vingt-troisième année. La collaboration des plus grands écrivains contemporains et les dessins de meilleurs artistes en font toujours le recueil placé au premier rang des publications illustrées.
Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.
Trente-neuf volumes sont en vente
Le volume broché, pour Paris..... 3 fr.
id. par la poste..... 4 fr.
BUREAUX : Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

A VENDRE
EN BLOC OU EN PARCELLES
LE DOMAINE DE RÉVEILLON
situé dans la commune d'Alvignac, près de la station de Rocamadour, composé de Bois, Pâtures, Prés, Terres labourables, Bâtimens en très bon état. S'adresser pour les renseignements sur les lieux à M. Delfour, propriétaire.

Stérilité de la Femme
constitutionnelle ou accidentelle, complètement détruite par le traitement de M^{me} LACHAPPELLE, maîtresse sage-femme, professeur d'accouchement. — Consultations tous les jours de trois à cinq heures, rue du Mont-Thabor, 27, près les Tuileries, à Paris.

Flacon : 5 fr. — Boîte : 4 fr.
PEAU DU VISAGE
LE LAIT ANTÉPHELIQUE pur ou coupé d'eau, dissipe ROUSSEURS, HALE MASQUE DE GROSSESSE ROUGEURS, TEINT COUPEROSÉ RIDES PRÉCOCES TEINT FARINEUX BOUTONS
Conserve la peau du visage claire et unie. — Paris CANDES — St-Denis, 26

EAU SULFURÉE, SODIQUE ET CALCAIQUE
EAUX-BONNES
E.-Pyronées. — Saison 15 mai - 15 Octobre.
Rhume, Bronchite, Angine, Granulations, Laryngite, Aphonie, Catarrhe, Coqueluche, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme.
Préviennent la Phthisie pulmonaire.
Dépôt dans toutes les Pharmacies.

Eaux minérales de Miers
GARE DE ROCAMADOUR
HOTEL CARBOIS
A Alvignac (Lot).

L'Hôtel Carbois, le premier que l'on trouve en arrivant de la gare de Rocamadour à Alvignac, jouit d'une réputation justement méritée. Les étrangers qui fréquentent cet Etablissement, y sont l'objet des attentions les plus délicates. Chacun se plaît à le reconnaître.
M. CARBOIS, le seul de la commune d'Alvignac, actionnaire de la Fontaine minérale, offre à tous ses clients de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.
Omnibus à tous les trains pour conduire les voyageurs de la gare de Rocamadour à l'Hôtel Carbois.

ÉTUVES
Établissement d'Hydrothérapie Médical
M. LAGASPIE
Ancien mécanicien de Madrid

A l'honneur de prévenir le public qu'il a créé à Catus, depuis quelques années, un Etablissement Hydrothérapique, où l'on trouvera, à des prix très-modérés, tout espèce de bains : bains ordinaires et médicamenteux, bain-sulfureux, bains et douches de vapeur, bains russes, étuves, fumigations sèches ou aromatiques et tous les procédés de l'hydrothérapie moderne. Le propriétaire de l'établissement vient de réaliser, avec le concours de son médecin en chef, de grandes améliorations, indiquées par une longue pratique et une longue expérience ; il y a aussi dans l'établissement un Gymnase pour le traitement de plusieurs maladies.
Des chambres seront mises à la disposition des malades qui auront besoin de faire un traitement prolongé
Rien ne sera négligé dans l'intérêt des malades.